



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de CLERMONT

MAIRIE DE CATENOY

2020_014A

ARRETE DU MAIRE

**RELATIF A LA REOUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE
PUBLIC DE LA COMMUNE DE CATENOY
LE JEUDI 04 JUIN 2020**

ABROGEANT L'ARRETE 2020_012A

Le Maire de la Commune de CATENOY

Vu le CGCT et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2214-3 et 1_2122-24 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant le protocole sanitaire proposé par la Directrice du groupe scolaire de CATENOY,

Considérant le protocole également proposé par la Directrice du périscolaire, via l'association LEOLAGRANGE,

Considérant qu'il est possible de mettre en place les règles sanitaires afin d'accueillir les enfants et le personnel en sécurité

ARRETE

ARTICLE 1 : Le groupe scolaire de CATENOY est réouvert à partir du jeudi 04 juin 2020.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'état et dès son affichage en Mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2020_014A (suite)

ARTICLE 4 : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

Monsieur le Sous-Préfet de Clermont,
Madame l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Clermont,
Madame la Directrice du groupe scolaire de Catenoy,
Madame la Directrice du périscolaire,

Fait à Catenoy,
Le 28/05/2020

Le Maire,



Michel RUBÉ.

